Règlement tournoi

Mario Kart 8

Généralités

Les médiathèques du territoire organisent un tournoi de jeu vidéo, sur le jeu **Mario Kart 8 Deluxe**, sur la console Nintendo Switch.

Il se compose de **deux phases** :

- les **qualifications, dans chaque médiathèque municipale participante**, qui désigne un.e gagnant.e par médiathèque
- la **phase finale**, qui voit s'affronter les gagnants de chaque médiathèque municipale.

Cette finale aura lieu **le vendredi 30 octobre à 14h, en présentiel, à la Médiathèque de Noé.**

Le présent règlement est celui de la phase de qualification organisée par la Médiathèque-ludothèque de Bérat.

La bibliothèque est ici désignée par « l'organisation » ou « les organisateurs ».

Elle aura lieu le mardi 27 octobre à 15h00 en présentiel, à la Médiathèque-ludothèque de Bérat.

Participation

La compétition Mario Kart 8 Deluxe est ouverte à tous les joueurs **à partir de 7 ans** (au jour du tournoi). Il s'agit d'un tournoi ouvert aux enfants comme aux adultes. Tout participant mineur doit se présenter **avec un représentant légal** pour s'inscrire (une signature sera demandée).

La médiathèque choisit le nombre de participants pouvant participer à sa phase de qualification. Ce nombre de participants peut être amené à changer, en fonction de la durée de l'animation, de la place disponible, ou de tout autre raison organisationnelle. La médiathèque privilégie l'inscription de ses adhérents réguliers.

La participation au tournoi est gratuite.

Organisation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour l'adapter au nombre de joueurs présents.

Les joueurs doivent être présents et prêts à jouer à l'heure du début du tournoi. Les joueurs retardataires seront considérés comme forfait.

Phases d'équilibrage et phase de qualification

Les joueurs sont répartis par groupe aléatoirement. Chaque membre affronte les autres membres de son groupe, en mode Multijoueur Local. Le vainqueur de chaque groupe est déterminé par son classement à l'issue de quatre courses dans son groupe. En cas d'égalité, le classement du dernier circuit détermine le classement des joueurs.

Cette première session sert à niveler les groupes pour la phase de qualification.

A la fin de cette première session d'équilibrage, de nouveaux groupes de joueurs sont définis de la manière suivante :

- 1 joueur classé 1er lors de la première session
- 1 joueur classé 2ème lors de la première session

- 1 joueur classé 3ème lors de la première session
- 1 joueur classé 4ème lors de la première session

La phase de qualification se déroule de la même manière que la première, par groupe de joueurs en multijoueur. Le classement de chaque groupe définit le positionnement des joueurs dans l'arbre de phase finale.

Les gagnants de chaque groupe forment un nouveau groupe au sein duquel ils s'affrontent. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un.e unique gagnant.e soit désigné.e.

Le/la gagnant.e du tournoi sera retenu.e pour participer à la phase finale du tournoi, à la Médiathèque de Noé.

Les réglages du jeu

Multijoueur local – 4 Joueurs – Course VS – choix du personnage libre – choix du kart et options libres – Grand prix 150cc – Équipes : Chacun pour soi – Objets : mode normal – IA : IA normal– Véhicules IA : Tous les véhicules – Circuits : Aléatoire – Nombre de courses : 4 courses

Les joueurs ont 30 secondes pour choisir leur personnage, leur kart et les options. Les joueurs qui dépassent ce délai seront avertis, et les organisateurs pourront le déclarer forfait en cas d'abus.

Conduite assistée : désactivé
Gyroscope : désactivé
Accélération auto : désactivé

Les courses des DLC (contenus additionnels) ne sont pas éligibles au tournoi. Seuls les circuits du jeu initial peuvent être joués.

L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de circuits par tour de qualification afin de fluidifier l'organisation.

Le matériel

Les manettes sont mises à disposition par les organisateurs. Les joueurs ne peuvent pas utiliser leurs propres manettes.

Dotation

Un diplôme sera distribué à tous les participants.
Le/la gagnant.e recevra un lot, choisi par l'organisation, ainsi qu'une invitation à participer à la grande finale à la Médiathèque de Noé.

Discipline et arbitrage

1. **Toute inscription et participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement.**

2. **Chaque participant doit être fair-play et respectueux de ses adversaires et des organisateurs.**
1. En cas de non-respect du présent règlement, de la non-observation des consignes, de manque de fair-play, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le joueur de la participation.
2. Toute forme de triche sera sanctionnée d'une exclusion par les organisateurs.
3. Aucune substitution de joueur n'est tolérée durant la compétition. Les joueurs jouent sous leur propre identité.
4. Les participants absents lors de leur tour peuvent être déclarés forfait par les organisateurs. Il est fortement conseillé de rester présent sur le stand lors des tournois**.**
5. Une pause effectuée lors du match sans raison valable sera sanctionnée allant jusqu'à la disqualification.
6. Les participants doivent être présents dès le début du tournoi sous peine de voir leur place attribuée à quelqu'un d'autre.

7. En cas d'interruption involontaire d'une partie (coupure d'électricité, …), celle-ci est à refaire entièrement.
8. En cas de litiges, les organisateurs ont toute autorité pour trancher, et leurs décisions sont incontestables.
9. L'organisateur peut annuler tout ou partie de la compétition ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation, du seul fait de leur participation, à :

- enregistrer leur image lors de leur participation à la compétition de Mario Kart 8 Deluxe
- exploiter l'enregistrement de leur image, synchronisé ou non, par tous modes ou procédés audiovisuels par diffusion sur tous réseaux ainsi qu'à l'occasion de toutes actions de communication afférentes à cet événement.

Les participants reconnaissent qu'aucune rémunération ne leur sera versée en contrepartie de la présente autorisation.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à l'organisateur pour l'utilisation de son image dans les conditions qui précèdent.

Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe à la compétition. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou tout litige imprévu qui viendrait à se poser, sera tranché par les organisateurs.